



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange	DENTURE CLEANSER TABLETS
No. d'enregistrement	-
Synonymes	B51008 * MFC51008 * MFC51009 * MFC51010 * MFC51038 * MFC51039 * CANDIDA DUAL-ACTION TABLETS * CANDIDA DUO-AKTIV TABS * COREGA - COREGA TABS DAILY DENTURE CLEANSER ANTIBACTERIAL * COREGA - COREGA TABS FOR PARTIAL PROSTHESIS * COREGA AÇÃO TOTAL PASTILHAS * COREGA ACCIÓN TOTAL LIMPIADOR * COREGA ANTIBACTERIAL CLEANSER FOR PARTIALS CLEAN & PROTECT * COREGA APPARECCHI ORTODONTICI PER BAMBINI * COREGA BIO FORMULA DANTU PROTEZU VALOMOSIOS TABLETÉS * COREGA BIO FORMULA PROTEESIDE PUHASTUSTABLETID * COREGA BIO FORMULA ZOBU PROTĚŽU TĪRĪŠANAS TABLETES * COREGA BIO-ACTIVE OXIGEN 3 MINUTS * COREGA BLANQUEADOR * COREGA BLANQUEANTE * COREGA CLEAN & PROTECT * COREGA CLEAN & PROTECT ANTIBACTERIAL CLEANER FOR PARTIAL DENTURES * COREGA DENTAL WHITE * COREGA DENTURE CLEANSER TABLETS * COREGA DENTURE CLEANSER TABLETS FOR PARTIALS AND ORTHODONTIC APPLIANCES * COREGA DENTURE CLEANSING TABLETS * COREGA DIŞ PROTEZI TEMIZLEYICI TABLET * COREGA EXTRADENT * COREGA FOR PARTIALS * COREGA FOR PARTIALS - CLEAN AND PROTECT * COREGA FÜR TEIL-ZAHNERSATZ REINIGT&SCHÜTZT * COREGA JUNIOR * COREGA LIMPIA Y PROTEGE PARA PRÓTESIS PARCIALES * COREGA LIMPIADOR ANTIBACTERIAL PARA PRÓTESIS PARCIALES - LIMPIA Y * PROTEGE * COREGA LIMPIADOR PARA PRÓTESIS PARCIALES – LIMPIA Y PROTEGE * COREGA NA CIASTOCNE NAHRADY * COREGA NETTOYE & PROTECTION * COREGA PARA PARCIAIS * COREGA PARA PARCIAIS LIMPA E PROTEGE * COREGA PARA PARCIALES LIMPIA Y PROTEGE * COREGA PARTS * COREGA REINIGEN & BESCHERMEN * COREGA TABLETE BIO FORMULA * COREGA TABLETE BIO FORMULA 30 * COREGA TABLETE POMAŽE ODRŽATI BIJELINU * COREGA TABLETE POMAŽE ODRŽATI BIJELINU 30 * COREGA TABLETE ZA ČIŠĆENJE PARCIJALNIH ZUBNIH PROTEZA * COREGA TABLETE ZA PARCIJALNE PROTEZE * COREGA TABLETE ZA PARCIJALNE PROTEZE 30 * COREGA TABLETS * COREGA TABLETS FOR PARTIAL DENTURES * COREGA TABS BLANQUEADOR * COREGA TABS BLANQUEADOR - IMPROVED FORMULATION * COREGA TABS BRANQUEADOR LIMPADOR DIÁRIO DE DENTADURAS * ANTIBACTERIANO (CADASTRO IMPORTADO). * COREGA TABS DANTU PROTEZU VALOMOSIOS TABLETÉS * COREGA TABS DENTAL WEISS * COREGA TABS DENTAL WHITE * COREGA TABS FOR PARTIALS CLEAN & PROTECT * COREGA TABS HAMBAPROTEESIDE PUHASTUSTABLETID * COREGA TABS LIMPADOR DIÁRIO DE DENTADURA ANTIBACTERIANO (CADASTRO NACIONAL) * COREGA TABS MŰFOGSORTISZTÍTÓ TABLETTA RÉSZLEGES MŰFOGSORHOZ * COREGA TABS PARA PRÓTESES PARCIAIS (CADASTRO IMPORTADO) * COREGA TABS WHITENING DAILY DENTURE CLEANSER ANTIBACTERIAL * COREGA TABS ZOBU PROTĚŽU TĪRĪŠANAS TABLETES * COREGA TISZTÍTÓ TABLETTA RÉSZLEGES MŰFOGSORHOZ ÉS FOGSZABÁLYOZÓHOZ * COREGA WHITENIG DANTU PROTEZU VALOMOSIOS TABLETÉS * COREGA WHITENING MŰFOGSORROGZÍTÓ TABLETTA * COREGA WHITENING PROTEESIDE PUHASTUSTABLETID * COREGA WHITENING ZOBU PROTĚŽU TĪRĪŠANAS TABLETES * COREGA ZA DELNE PROTEZE * COREGA ТАБЛЕТКИ ЗА ЧАСТИЧНИ ПРОТЕЗИ * POLICARE COMPLETE CARE KIT FOR DENTURES AND PARTIALS (Composant 2 de 2) * POLIDENT ACTIVE OXYGEN * POLIDENT ANTI-ODOUR (POLIDENT ANTIBACTERIAL) * POLIDENT APPARECCHI ORTODONTICI PER BAMBINI * POLIDENT AZIONE TOTALE * POLIDENT AZIONE TOTALE PULITORE PER PROTESI * POLIDENT BLANQUEADOR * POLIDENT COMBINE OVERNIGHT SOAK DENTURE TABLET * POLIDENT DENTURE CLEANSING TABLET_DUAL EFFECT(NON-STERILE) * POLIDENT FOR PARTIALS ANTIBACTERIAL DENTURE CLEANSER * POLIDENT FOR SMOKERS ANTIBACTERIAL DENTURE CLEANSER * POLIDENT FRAÎCHEUR INTENSE * POLIDENT FRESH IMPACT (POLIDENT ANTIBACTERIAL) * POLIDENT INTENSA FRESCHEZZA * POLIDENT INTENSE FRESH * POLIDENT JUNIOR * POLIDENT NETTOYANT ANTI-BACTÉRIEN * POLIDENT NETTOYANT POUR APPAREIL DENTAIRE PARTIEL * POLIDENT NIGHT DENTURE CLEANSER * POLIDENT OXÍGENO ACTIVO * POLIDENT PULISCE & PROTEGGE COMPRESSE PER PONTI MOBILI * POLIDENT PURETÉ INTÉGRALE * POLIDENT TOTAL PURITY * POLIDENT TRIPLA FRESCHEZZA * POLIDENT TRIPLE FRESH * POLIDENT WHITENING * POLIDENT WHITENING DENTURE CLEANSER * POLIGRIP FOR PARTIALS CLEAN & PROTECT DENTURE CLEANSING TABLETS * POLIGRIP OVERNIGHT WHITENING DAILY CLEANSER * POLIGRIP TOTAL CARE
Date de publication	04-05-18
Numéro de version	05
Date de révision	16-04-21

Date de la version remplacée 18-06-20

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Medical Device  
Utilisations déconseillées Aucune autre utilisation n'est conseillée.

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**NOM DE LA SOCIETE** GlaxoSmithKline UK  
**Adresse :** 980 Great West Road  
Brentford, Middlesex TW8 9GS UK  
**Téléphone:** +44-20-8047-5000 (General Inquiries)  
**Courrier électronique :** msds@gsk.com  
**Site web:** www.gsk.com

## À contacter en cas d'urgence

**Téléphone:** VERISK 3E GLOBAL INCIDENT RESPONSE  
+(44) 20 35147487 ou 0 800 680 0425 (In country)  
+(1) 760 476 3961 (International)  
24/7; multi-language response  
**Numéro de contrat :** 334878

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Général pour l'UE** 112 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)  
**Centre antipoison national** 070 245 245 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

## Section 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

### Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses amendements

#### Dangers pour la santé

Toxicité aiguë, inhalation	Catégorie 4	H332 - Nocif par inhalation.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2	H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Résumé des dangers

Provoque des lésions oculaires graves.  
Voir la section 11 de la FDS pour plus d'informations sur les dangers pour la santé.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

**Contient :** Acide citrique anhydre, BENZOATE DE SODIUM, CARBONATE DE SODIUM, CORNMINT OIL TERPENELESS, ESSENCE DE MENTHE, FD AND C BLUE NO. 1 ALUMINUM LAKE, FD&C YELLOW NO. 5, Hydrogénocarbonate de sodium, LAURYL SULFOACÉTATE DE SODIUM (SLSA), L-MENTHOL, NITRITE DE SODIUM, OIL OF SPEARMINT, PERCARBONATE DE SODIUM, POTASSIUM CAROATE, SUBTILISINE

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

Attention

#### Mention de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 Nocif par inhalation.

#### Conseils de prudence

##### Prévention

P261 Éviter l'inhalation de la poussière.  
P264 Laver mains à fond après manipulation.

##### Intervention

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ en cas de malaise.

P337 + P313

Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.

**Stockage**

Non disponible.

**Elimination**

Non disponible.

**Informations supplémentaires de l'étiquette**

100 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue. 41.17 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë pour le milieu aquatique est inconnue. 79.21 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité à long terme pour le milieu aquatique est inconnue. EUH208 - Contient ESSENCE DE MENTHE, SUBTILISINE, CORNMINT OIL TERPENELESS. Peut produire une réaction allergique.

**2.3. Autres dangers**

Provoque une sévère irritation des yeux.

Voir la section 11 de la FDS pour plus d'informations sur les dangers pour la santé.

**Section 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Informations générales**

Nom Chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
PVP/VA S-630 copolymère	1 - < 2	25086-89-9	-	-	
<b>Classification :</b> Acute Tox. 4;H302					
Hydrogénocarbonate de sodium	24 - 39	144-55-8 205-633-8	-	-	
<b>Classification :</b> -					
Acide citrique anhydre	18 - 20	77-92-9 201-069-1	-	-	
<b>Classification :</b> Eye Irrit. 2;H319					
POTASSIUM CAROATE	12 - 16	70693-62-8 274-778-7	-	-	
<b>Classification :</b> Acute Tox. 4;H302, Skin Corr. 1A;H314, Skin Corr. 1B;H314, Eye Dam. 1;H318, STOT SE 3;H335, Aquatic Chronic 3;H412					
PERCARBONATE DE SODIUM	8 - 20	15630-89-4 239-707-6	-	-	
<b>Classification :</b> Ox. Sol. 3;H272, Acute Tox. 4;H302, Eye Irrit. 2;H319					
CARBONATE DE SODIUM	9,6	497-19-8 207-838-8	-	011-005-00-2	
<b>Classification :</b> Eye Irrit. 2;H319					
BENZOATE DE SODIUM	2,5	532-32-1 208-534-8	-	-	
<b>Classification :</b> Acute Tox. 4;H302;(ATE: 2000 mg/kg), Acute Tox. 4;H312;(ATE: 1100 mg/kg), Eye Irrit. 2;H319					
LAURYSULFOACÉTATE DE SODIUM (SLSA)	0 - 1,5	1847-58-1 217-431-7	-	-	
<b>Classification :</b> Acute Tox. 4;H302, Acute Tox. 4;H312, Skin Irrit. 2;H315, Eye Dam. 1;H318, STOT SE 3;H335					
SUBTILISINE	0 - 1,5	9014-01-1 232-752-2	-	647-012-00-8	
<b>Classification :</b> Acute Tox. 4;H302, Skin Irrit. 2;H315, Eye Dam. 1;H318, Resp. Sens. 1;H334, STOT SE 3;H335					
ESSENCE DE MENTHE	0,3 - 0,8	8006-90-4	-	-	
<b>Classification :</b> Skin Irrit. 2;H315, Skin Sens. 1;H317, Aquatic Chronic 2;H411					
CORNMINT OIL TERPENELESS	0 - 0,3	68917-18-0	-	-	
<b>Classification :</b> Acute Tox. 4;H302, Skin Irrit. 2;H315, Skin Sens. 1;H317, Aquatic Chronic 2;H411					
OIL OF SPEARMINT	0 - 0,3	8008-79-5	-	-	
<b>Classification :</b> Flam. Liq. 3;H226, Aquatic Chronic 2;H411					

Nom Chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
L-MENTHOL	0 - 0,2	2216-51-5 218-690-9	-	-	
<b>Classification : -</b>					
NITRITE DE SODIUM	0 - 0,2	7632-00-0 231-555-9	-	007-010-00-4	
<b>Classification : Ox. Sol. 3;H272, Acute Tox. 3;H301, Eye Irrit. 2;H319, Aquatic Acute 1;H400</b>					
FD AND C BLUE NO. 1 ALUMINUM LAKE	0 - 0,04	68921-42-6 272-939-6	-	-	
<b>Classification : -</b>					
FD&C YELLOW NO. 5	0 - 0,03	1934-21-0 217-699-5	-	-	
<b>Classification : -</b>					
Autres composés sous les niveaux déclarables	2 - < 5				

#### Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

DSD : Directive 67/548/CEE.

CLP : Règlement n° 1272/2008.

#: des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union.

#: Des limites communautaires d'exposition sur le lieu de travail ont été assignées à cette substance.

M : facteur M

PBT: substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Toutes les concentrations sont données en pourcentage massique sauf pour les ingrédients sous forme gazeuse. Les concentrations des gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

#### Commentaires sur la composition

Le texte intégral de toutes les phrases R et mentions H est présenté en section 16. Le texte intégral de toutes les mentions H est présenté en section 16.

### Section 4: Premiers secours

#### Informations générales

S'assurer que le personnel médical est informé de la présence des substances impliquées et prend des précautions pour se protéger.

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Inhalation

Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un danger par inhalation. En cas d'exposition à des niveaux excessifs de poussières ou d'émanations, déplacer à l'air libre et faire prodiguer des soins médicaux si une toux ou d'autres symptômes se manifestent. Si la respiration est difficile, de l'oxygène doit être administré par le personnel formé.

##### Contact avec la peau

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

##### Contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

##### Ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne provoquez pas le vomissement sans consultation du centre antipoison.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation sévère des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision brouillée.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun antidote spécifique connu. Traiter conformément aux protocoles acceptés localement. Pour toute recommandation supplémentaire, prière de consulter le centre anti-poisons local.

### Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### Risques généraux d'incendie

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyen d'extinction approprié

Eau. Mousse Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO2).

##### Moyens d'extinction inappropriés

Aucun à notre connaissance.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

#### Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

#### Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

## Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Porter l'équipement personnel de protection approprié.

#### Pour les secouristes

Garder à distance tout personnel non nécessaire. Porter les protections individuelles recommandées dans la section 8 de la FDS.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Informer les cadres ou superviseurs concernés de tout rejet dans l'environnement. Contacter les autorités locales en cas de déperditions dans les égouts ou le milieu aquatique.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Arrêter l'écoulement du produit si cela ne présente pas de risque. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

## Section 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec les yeux. Éviter les expositions prolongées. Ne pas goûter ni avaler. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Veiller à une ventilation adéquate. Porter l'équipement personnel de protection approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver hors de la portée des enfants. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Medical Device

## Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE

GSK Composants	Type	Valeur	Forme
Acide citrique anhydre (CAS 77-92-9)	8 HR TWA	5000 microgramme/m3	
	OHC	1	
BENZOATE DE SODIUM (CAS 532-32-1)	8 HR TWA	5000 microgramme/m3	
	OHC	1	>1000 - </=5000 mcg/m3
FD&C YELLOW NO. 5 (CAS 1934-21-0)	OHC	2	PROVISOIRE
Hydrogénocarbonate de sodium (CAS 144-55-8)	OHC	1	>1000 - </=5000 mcg/m3
LAURYL SULFOACÉTATE DE SODIUM (SLSA) (CAS 1847-58-1)	OHC	2	
L-MENTHOL (CAS 2216-51-5)	OHC	1	>1000 - </=5000 mcg/m3 Peau
	NITRITE DE SODIUM (CAS 7632-00-0)	8 HR TWA	100 microgramme/m3
OHC		3	
PERCARBONATE DE SODIUM (CAS 15630-89-4)	OHC	1	1000 - </= 5000 mcg/m3 Corrosif(ve)
	OHC	3	>10 - </=100 mcg/m3

<b>GSK Composants</b>	<b>Type</b>	<b>Valeur</b>	<b>Forme</b>
PVP/VA S-630 copolymère (CAS 25086-89-9)	OHC	2	>100 - <=1000 mcg/m3
SUBTILISINE (CAS 9014-01-1)	OHC	5	SENSIBILISATEUR CUTANÉ
		5	SENSIBILISANT RESPIRATOIRE

#### La Belgique. Valeurs limites d'exposition

<b>Composants</b>	<b>Type</b>	<b>Valeur</b>
FD AND C BLUE NO. 1 ALUMINUM LAKE (CAS 68921-42-6)	VME	2 mg/m3

**Valeurs limites biologiques** Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

**Procédures recommandées de contrôle** Suivre les procédures standard de surveillance.

**Doses dérivées sans effet (DDSE)** Non disponible.

**Concentrations prédites sans effet (PNEC)** Non disponible.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Mesures techniques appropriées** Une ventilation générale est généralement suffisante.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Informations générales** Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Suivre toutes les réglementations locales si un équipement de protection individuelle (EPI) est utilisé sur le lieu de travail.

**Protection des yeux/du visage** Non nécessaire en général. En cas de risque de contact, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est conseillé. (par exemple EN 166). Une douche oculaire est recommandée.

**Protection de la peau**

**Protection des mains** Porter des gants appropriés. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'une fournisseur à l'autre. Choisir des gants de protection chimique adaptés (EN 374) d'indice de protection 6 (durée de perméation > 480 minutes).

**- Autres** Non nécessaire en général. Porter un vêtement de protection approprié. (Norme EN 14605 pour les liquides et norme EN ISO 13982 pour les particules solides).

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Utiliser un respirateur agréé NIOSH/MSHA en cas de risque d'exposition à des poussières ou des fumées à des concentrations qui dépassent les limites d'exposition. Lorsque des aérosols/particules respirables sont formés, utiliser un masque et des filtres appropriés aux gaz et vapeurs de composés organiques et inorganiques, aux acides inorganiques, aux composés alcalins et aux particules toxiques (cf. norme EN14387).

**Risques thermiques** Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

**Mesures d'hygiène** Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Pour obtenir des conseils sur les méthodes de surveillance adaptées, demander conseil à un professionnel qualifié dans le domaine de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

### Contrôle d'exposition de l'environnement

**Indications de danger et recommandations de contrôle** La personne en charge de la gestion environnementale doit être informée en cas de rejet majeur de produit.

## Section 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** Solide.  
**Forme** Comprimé.  
**Couleur** Non disponible.

<b>Odeur</b>	Non disponible.
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Non disponible.
<b>Boiling point or initial boiling point and boiling range</b>	Non disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	
<b>limite inférieure d'inflammabilité (%)</b>	Non disponible.
<b>limite supérieure d'inflammabilité (%)</b>	Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	Non disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	
<b>Solubilité dans leau</b>	Non disponible.
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	Non disponible.
<b>Particle characteristics</b>	Non disponible.
<b>Other safety characteristics</b>	Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

## Section 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1. Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Ce produit est stable dans des conditions normales.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Contact avec des substances incompatibles.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Des oxydants forts.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux. Des émanations et gaz irritants et/ou toxiques peuvent être émis lors de la décomposition du produit.

## Section 11: Informations toxicologiques

<b>Informations générales</b>	L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables.
-------------------------------	---

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un danger par inhalation.
<b>Contact avec la peau</b>	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation. Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.
<b>Contact avec les yeux</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Ingestion</b>	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Symptômes</b>	Irritation sévère des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision brouillée.

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-----------------------	--

<b>Composants</b>	<b>Espèce</b>	<b>Résultats d'essais</b>
Acide citrique anhydre (CAS 77-92-9)		
<b><u>Aigu</u></b>		
<b>Oral(e)</b>		
DL50	rat	11700 mg/kg

Composants	Espèce	Résultats d'essais
BENZOATE DE SODIUM (CAS 532-32-1)		
<u>Aigu</u>		
<b>Oral(e)</b>		
DL50	rat	2000 mg/kg
CARBONATE DE SODIUM (CAS 497-19-8)		
<u>Aigu</u>		
<b>Dermale</b>		
DL50	lapin	> 2000 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
<i>Aérosol</i>		
CL50	rat	2300 mg/m3, 2 Heures
CL50	rat	2,3 mg/l, 2 Heures
<b>Oral(e)</b>		
DL50	rat	2800 mg/kg
CORN MINT OIL TERPENELESS (CAS 68917-18-0)		
<u>Aigu</u>		
<b>Oral(e)</b>		
<i>Liquide</i>		
DL50	rat	1240 mg/kg
ESSENCE DE MENTHE (CAS 8006-90-4)		
<u>Aigu</u>		
<b>Oral(e)</b>		
DL50	rat	2426 mg/kg
FD AND C BLUE NO. 1 ALUMINUM LAKE (CAS 68921-42-6)		
<u>Aigu</u>		
<b>Oral(e)</b>		
DL50	rat	> 2000 mg/kg
FD&C YELLOW NO. 5 (CAS 1934-21-0)		
<u>Aigu</u>		
<b>Oral(e)</b>		
DL50	souris	12750 mg/kg
Hydrogénocarbonate de sodium (CAS 144-55-8)		
<u>Aigu</u>		
<b>Oral(e)</b>		
DL50	rat	>= 7300 mg/kg 4220 - 8290 mg/kg
LAURYL SULFOACÉTATE DE SODIUM (SLSA) (CAS 1847-58-1)		
<u>Aigu</u>		
<b>Oral(e)</b>		
DL50	rat	700 mg/kg
L-MENTHOL (CAS 2216-51-5)		
<u>Aigu</u>		
<b>Oral(e)</b>		
DL50	rat	2400 mg/kg
NITRITE DE SODIUM (CAS 7632-00-0)		
<u>Aigu</u>		
<b>Oral(e)</b>		
DL50	rat	180 mg/kg
OIL OF SPEARMINT (CAS 8008-79-5)		
<u>Aigu</u>		
<b>Oral(e)</b>		
DL50	rat	5000 mg/kg



Composants	Espèce	Résultats d'essais
PERCARBONATE DE SODIUM (CAS 15630-89-4)		
<b>Aigu</b>		
<b>Oral(e)</b>		
DL50	rat	1034 mg/kg
POTASSIUM CAROATE (CAS 70693-62-8)		
<b>Aigu</b>		
<b>Oral(e)</b>		
DL50	rat	2000 mg/kg
PVP/VA S-630 copolymère (CAS 25086-89-9)		
<b>Aigu</b>		
<b>Oral(e)</b>		
DL50	rat	> 630 mg/kg 5000 mg/kg
SUBTILISINE (CAS 9014-01-1)		
<b>Aigu</b>		
<b>Oral(e)</b>		
DL50	rat	2000 mg/kg

\* Les estimations concernant le produit peuvent être basées sur des données de composants supplémentaires non affichées.

**Corrosion/irritation cutanées** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Corrosivité**

BENZOATE DE SODIUM

OCDE 404

Résultat: Négatif

Espèce: lapin

ESSENCE DE MENTHE

Recherche bibliographique

Résultat: Positif

PVP/VA S-630 copolymère

Recherche bibliographique, BASF Test Data

Résultat: Non irritant

Espèce: lapin

**Irritation/corrosion – Peau : valeur P.I.I.**

Acide citrique anhydre

OCDE 404

Résultat: Mild to moderate irritant.

Espèce: lapin

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Œil**

BENZOATE DE SODIUM

Acute ocular irritation; OECD 405

Résultat: Irritant léger

Espèce: lapin

CARBONATE DE SODIUM

Acute ocular irritation; OECD 405

Résultat: Irritant modéré

Espèce: lapin

Acide citrique anhydre

Acute ocular irritation; OECD 405

Résultat: Irritant sévère

Espèce: lapin

ESSENCE DE MENTHE

Recherche bibliographique

Résultat: Mild/moderate Irritant

PVP/VA S-630 copolymère

Recherche bibliographique, BASF Test Data

Résultat: Non irritant

Espèce: lapin

**Sensibilisation respiratoire**

Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un danger par inhalation.

**Sensibilisation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation**

PVP/VA S-630 copolymère

ESSAI BIOLOGIQUE DE MAXIMALISATION (Magnusson and Kligman); OECD 406, BASF Test Data

Résultat: Négatif

Espèce: Cochon d'Inde

ESSENCE DE MENTHE

Recherche bibliographique

Résultat: Positif

BENZOATE DE SODIUM

test du ganglion lymphatique local

Résultat: Négatif

Espèce: souris

**Mutagénicité des cellules germinales** Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génotoxique. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité**

PVP/VA S-630 copolymère

Ames Assay  
Résultat: Négatif

BENZOATE DE SODIUM

Ames  
Résultat: Négatif  
Test d'aberration chromosomique  
Résultat: Négatif  
Espèce: rat

**Carcinogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

PVP/VA S-630 copolymère

12 month bioassay  
Résultat: Négatif  
Espèce: chien

BENZOATE DE SODIUM

2 year bioassay  
Résultat: Négatif  
Espèce: rat  
2 year study, Male + Female  
Résultat: Negative - dietary  
Espèce: rat

**Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité**

NITRITE DE SODIUM (CAS 7632-00-0)

2A Probablement cancérogène pour l'homme.

**Toxicité reproductrice**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Informations sur les mélanges et informations sur les substances**

Pas d'information disponible.

**11.2. Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Non disponible.

**Autres informations**

Peut causer des réactions allergiques respiratoires et de la peau.

**Section 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Cependant, la possibilité que des déversements majeurs ou fréquents aient des effets nocifs ou dangereux pour l'environnement n'est pas exclue.

Composants		Espèce	Résultats d'essais
Acide citrique anhydre (CAS 77-92-9)			
<b>Aquatique</b>			
<i>Aigu</i>			
Algue	NOEC (concentration sans effet observé)	algues vertes (Scenedesmus quadricauda)	425 mg/l, 8 Jours Essai statique
Crustacé	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	120 mg/l, 72 Heures Essai statique
Poisson	CE50	Crapet arlequin (Adult Lepomis macrochirus)	1516 mg/l, 96 Heures Essai statique
		Golden ide/orfe (Adult Leuciscus idus)	440 - 760 mg/l, 96 Heures Essai statique
BENZOATE DE SODIUM (CAS 532-32-1)			
<b>Aquatique</b>			
<i>Aigu</i>			
Crustacé	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	> 100 mg/l, 96 Heures Essai statique
Poisson	CE50	Vairon (Juvenile Pimephales promelas)	484 mg/l, 96 Heures essai via le milieu aquatique et via la voie alimentaire

Composants	Espèce		Résultats d'essais
CARBONATE DE SODIUM (CAS 497-19-8)			
<b>Aquatique</b>			
<i>Aigu</i>			
Algue	CE50	Algues vertes (selenastrum capricornutum)	> 800 mg/l
Crustacé	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	265 mg/l, 48 Heures Essai statique
Poisson	CE50	Crapet arlequin (Adult Lepomis macrochirus)	300 mg/l, 96 Heures Essai statique
		poisson larvivoire (Adult Gambusia affinis)	740 mg/l, 96 Heures Essai statique
		Vairon (Juvenile Pimephales promelas)	< 850 mg/l, 96 Heures Essai statique
Hydrogénocarbonate de sodium (CAS 144-55-8)			
<b>Aquatique</b>			
<i>Aigu</i>			
Algue	CE50	Algue (Nitscheria linearis)	650 mg/l, 5 Jours
Crustacé	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	2350 mg/l, 48 Heures Essai statique
Poisson	CE50	Crapet arlequin (Adult Lepomis macrochirus)	8250 - 9000 mg/l, 96 Heures Essai statique
		poisson larvivoire (Adult Gambusia affinis)	7550 mg/l, 96 Heures Essai statique
L-MENTHOL (CAS 2216-51-5)			
<b>Aquatique</b>			
<i>Aigu</i>			
Algue	CE50	algues vertes (Desmodesmus subspicatus)	21,4 mg/l, 72 Heures OCDE 201
Crustacé	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	37,7 mg/l, 24 Heures OCDE 202
Poisson	CL50	Zebra danio (Danio rerio)	15,6 mg/l, 96 Heures EU Method C.1
<i>Chronique</i>			
Algue	NOEC (concentration sans effet observé)	algues vertes (Desmodesmus subspicatus)	9,65 mg/l, 72 Heures OCDE 201
SUBTILISINE (CAS 9014-01-1)			
<b>Aquatique</b>			
<i>Aigu</i>			
Poisson	CE50	Guppy(Juvenile Poecilia reticulata)	25 mg/l, 24 Heures Essai statique
		Truite arc-en-ciel (Adult Oncorhynchus mykiss)	5 mg/l, 24 Heures Essai statique

\* Les estimations concernant le produit peuvent être basées sur des données de composants supplémentaires non affichées.

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

### Photolyse

#### Demi-vie (photolyse atmosphérique)

L-MENTHOL 16 Heures évalué

### Biodégradabilité

#### Pourcentage de dégradation (biodégradation aérobie – intrinsèque)

Acide citrique anhydre 98 %, 2 jours Modified Zahn-Wellens, Boues activées

#### Pourcentage de dégradation (biodégradation aérobie – rapide)

BENZOATE DE SODIUM 100 %, 28 jours Test de criblage OCDE Modifié (OCDE 301E), Eau de mer

L-MENTHOL 90 %, 7 jours Test de Sturm Modifié ., Boues activées

L-MENTHOL 0 %, 28 jours

#### Pourcentage de dégradation (biodégradation anaérobie)

BENZOATE DE SODIUM 93 %, 7 jours Other degradation test system, Mixed Residential/Industrial

**12.3. Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles pour ce produit

**Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)**

BENZOATE DE SODIUM	1,89
	-2,27
L-MENTHOL	3,3

**Coefficient de bioconcentration (BCF)**

L-MENTHOL 1 - 15 MESURE , Cyprinus carpio , Carpe

**12.4. Mobilité dans le sol**

**Adsorption**

**Sorption dans les sols/sédiments – Log Koc**

BENZOATE DE SODIUM	1,16 calculé
L-MENTHOL	3,18 évalué

**Mobilité en général**

**Volatilité**

**Loi de Henry**

Acide citrique anhydre	< 0 atm m <sup>3</sup> /mol calculé, 25 ° C
L-MENTHOL	0,000015 atm m <sup>3</sup> /mol évalué

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** Non disponible.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien** Non disponible.

**12.7. Autres effets néfastes** Non disponible.

**Section 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets résiduaire** Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination).

**Emballages contaminés** Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide.

**Code des déchets UE** Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.

**Informations / Méthodes d'élimination** Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Élimination des contenus/contenants conformément aux dispositions locales / régionales /nationales / internationales en vigueur.

**Précautions spéciales** Eliminer conformément à toutes les réglementations applicables.

**Section 14: Informations relatives au transport**

**ADR**

**14.1. Numéro ONU** Non disponible.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU** Non disponible.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

**Classe** Non disponible.

**Risque subsidiaire** -

**No. de danger (ADR)** Non disponible.

**Tunnel code** Non disponible.

**14.4. Groupe d'emballage** Non disponible.

**14.5. Dangers pour l'environnement** Non.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non disponible.

**RID**

**14.1. Numéro ONU** Non disponible.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU** Non disponible.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

**Classe** Non disponible.

Risque subsidiaire	-
14.4. Groupe d'emballage	Non disponible.
14.5. Dangers pour l'environnement	Non.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non disponible.

#### ADN

14.1. Numéro ONU	Non disponible.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Non disponible.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	Non disponible.
Risque subsidiaire	-
14.4. Groupe d'emballage	Non disponible.
14.5. Dangers pour l'environnement	Non.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non disponible.

#### IATA

14.1. UN number	Not available.
14.2. UN proper shipping name	Not available.
14.3. Transport hazard class(es)	Not available.
Subsidiary class(es)	-
14.4. Packing group	Not available.
Labels required	Not available.
14.5. Environmental hazards	No.
14.6. Special precautions for user	Not available.

#### IMDG

14.1. UN number	Not available.
14.2. UN proper shipping name	Not available.
14.3. Transport hazard class(es)	
Class	Not available.
Subsidiary risk	-
14.4. Packing group	Not available.
14.5. Environmental hazards	
Marine pollutant	No.
EmS	Not available.
14.6. Special precautions for user	Not available.

14.7. Transport in bulk according to Annex II of MARPOL73/78 and the IBC Code

## Section 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations de l'UE

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA**

N'est pas listé.

#### **Autorisations**

**Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements**

N'est pas listé.

#### **Restrictions d'utilisation**

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications**

N'est pas listé.

**Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications**

N'est pas listé.

#### **Autres réglementations UE**

**Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications**

NITRITE DE SODIUM (CAS 7632-00-0)

#### **Autres réglementations**

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. Cette fiche toxicologique respecte le règlement (EC) N° 1907/2006.

#### **Réglementations nationales**

Se conformer à la réglementation nationale concernant l'emploi des agents chimiques.

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

### **Section 16: Autres informations**

#### **Liste des abréviations**

Non disponible.

#### **Références**

Détermination des risques par GSK

#### **Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange**

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

#### **Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement**

H226 Liquide ou vapeur inflammable.  
H272 Peut aggraver un incendie; comburant.  
H301 Toxique en cas d'ingestion.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H312 Nocif par contact avec la peau.  
H314 Provoque des brûlures graves de la peau et des lésions oculaires.  
H315 Provoque une irritation de la peau.  
H317 Peut causer une réaction allergique cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H334 Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **Informations relatives à la révision**

Identification du produit et de l'entreprise : Synonymes  
Informations relatives au transport : Nom de l'agence et type d'emballage/sélection du mode de transport

#### **Informations de formation**

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

#### **Édité par**

GSK

**Clause de non-responsabilité**

Les renseignements et les recommandations de cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, exactes à la date de publication. Aucun élément n'y sera considéré produire une garantie, implicite ou explicite. Il incombe à l'utilisateur de déterminer l'applicabilité de ces renseignements ainsi que la pertinence de la matière ou du produit à quelque fin que ce soit.